

PORTAGE ET SUIVI DES ACTIONS

• L'animation du contrat : le poste de technicien rivière

Les maîtres d'ouvrage devront assurer l'animation du contrat territorial milieux aquatiques par la création de plusieurs postes de technicien rivière sur leur territoire. Ce volet d'animation est indispensable à la mise en œuvre des actions et à leurs déclinaisons auprès des riverains, des associations et des élus mais aussi auprès de l'administration et des financeurs.

Il est prévu l'équivalent de trois postes sur la zone d'étude dont 1 poste sur le Loir, 1 poste sur le bassin de la Braye et un poste sur les affluents du Loir.



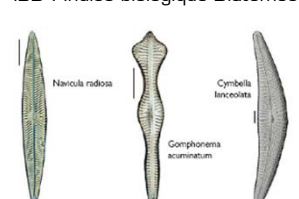
• Le suivi des actions

Les indicateurs biologiques constituent le meilleur moyen de suivre dans le temps l'évolution de la qualité des milieux aquatiques. On distingue trois types d'indicateurs :

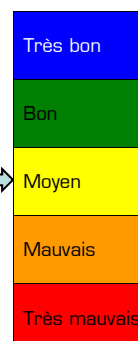
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé



IBD : Indice biologique Diatomée



IPR : Indice Poisson Rivière



Pour chaque indicateur, une grille permet d'apprécier la qualité du milieu en fonction de la diversité des espèces échantillonnées et de leur sensibilité vis-à-vis de la qualité de l'eau et des habitats

• La communication

Pendant la durée du programme d'action, des moyens de communication seront mis en œuvre pour informer les usagers : plaquettes, réunions publiques, site internet

COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET

• Coût prévisionnel global sur 5 ans

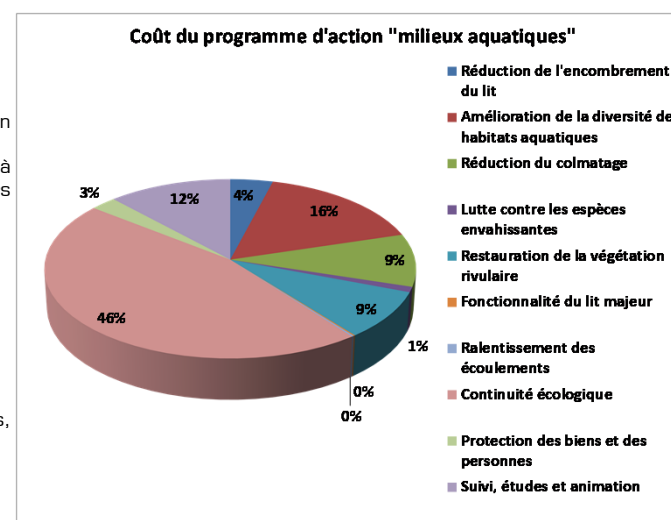
Le montant prévisionnel du programme d'action est estimé à environ 11 Millions € HT dont 7 M € sous la maîtrise d'ouvrage du SieraVL. Ce chiffrage intègre les coûts des travaux, ainsi que ceux relatifs à l'animation du CTMA et aux études complémentaires (dossiers réglementaires ouvrages et indicateurs de suivi).

• Les principales actions du programme

- ✓ Actions d'amélioration de la continuité écologique (46%)
- ✓ Actions d'améliorations de la diversité des habitats (16%)
- ✓ Actions de suivi, d'animation et communication (12%)
- ✓ Restauration de la végétation rivulaire (9%)
- ✓ Actions visant la réduction du colmatage : clôtures, abreuvoirs, passerelles et gués à aménager (9%)

• Financement des actions

Le maître d'ouvrage sera accompagné dans son projet par deux partenaires financiers principaux : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de la Région Centre. La Fédération de pêche du Loir-et-Cher ainsi que les propriétaires qui bénéficieraient des aménagements peuvent également être mis à contribution (sous réserve de leur accord).



ACCES AUX DOCUMENTS DE L'ETUDE

Tous les documents de l'étude sont disponibles sur le site internet de notre société :

<http://contrat-loirmedian.com>

Cliquer sur l'Onglet
Cliquer sur l'Onglet

Contrat Territorial
Etude Milieux Aquatiques



Parc d'activités du Laurier
29 avenue Louis Bréguet
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
Tél : 02 51 32 40 75
Fax : 02 51 32 48 03
Email : hydro.concept@wanadoo.fr
www.hydroconcept.eu



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DE REALISATIONS ET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU LOIR

ETUDE PREALABLE AU CONTRAT TERRITORIAL
« LOIR MEDIAN ET AFFLUENTS »

LES OBJECTIFS DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES

• Répondre aux exigences réglementaires

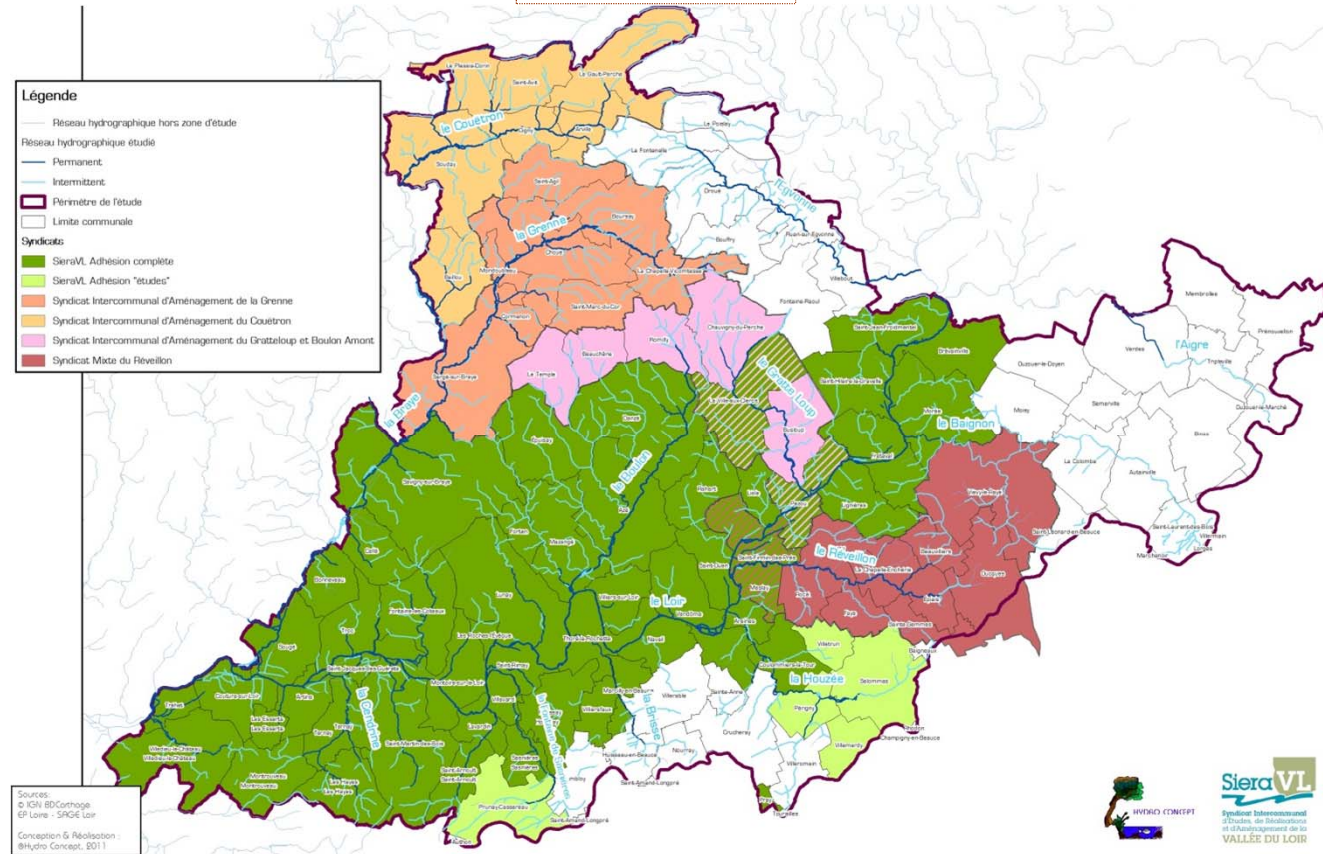
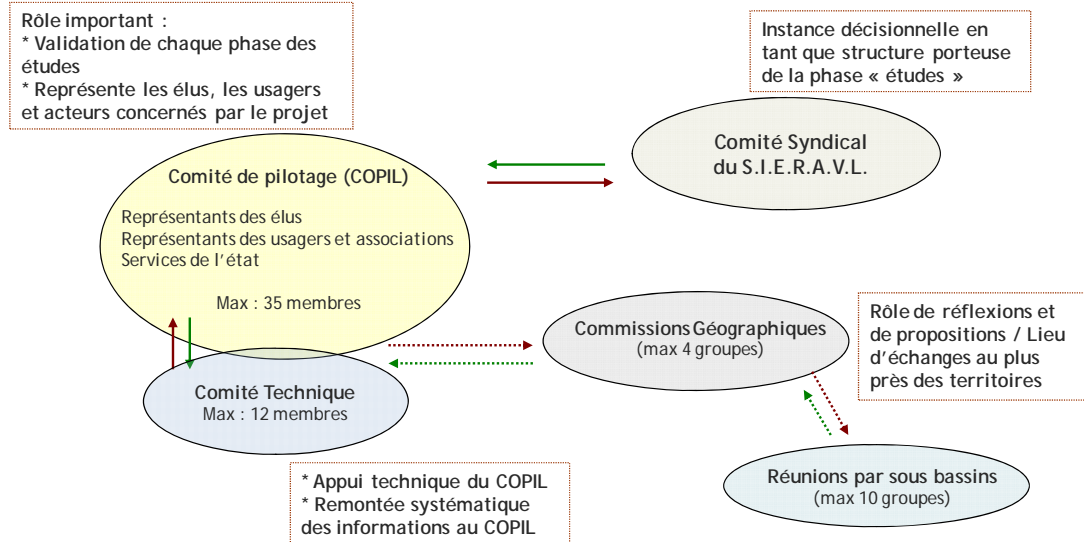
- La Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2000 qui demande de bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines pour 2015
- Le SDAGE Loire Bretagne qui définit notamment la mise en œuvre d'un programme de mesures par territoire
- Les SAGE Loir et Nappe de Beauce
- La loi Grenelle 2 de 2010 visant à mettre en œuvre la trame bleue pour préserver la biodiversité par la restauration des continuités écologiques.
- Le Code de l'environnement :
 - ✓ Art L214-17 pour la liste des cours d'eau classés pour la continuité écologique
 - ✓ pour déterminer les procédures administratives à enclencher préalablement à la réalisation de travaux,
 - ✓ pour étudier l'incidence des travaux au regard des habitats naturels et des espèces visés par Natura 2000,
 - ✓ pour déclarer les travaux d'intérêt général et autoriser l'investissement de fonds publics sur des terrains privés

• Répondre aux principales altérations physiques des cours d'eau :

Altération identifiée	Illustration	Incidences sur les habitats aquatiques
les travaux hydrauliques (curage, recalibrage) sur les cours d'eau et notamment les affluents du Loir		<ul style="list-style-type: none"> - La réduction de la diversité des habitats aquatiques (fosses, caches sous berges) au profit d'habitats homogènes et à faible valeur biologique - Perte de la capacité d'autoépuration du cours d'eau (oxygénation moins bonne) - Altération de la dynamique hydraulique: transfert plus rapide des eaux vers l'aval, déconnexion du lit avec le lit majeur
les obstacles à la continuité écologique par des ouvrages : anciens moulins, lavoirs, plans d'eau, seuils artificiels, ouvrages de franchissements routiers, etc...		<ul style="list-style-type: none"> - Obstacle au franchissement piscicole : Le cloisonnement du cours d'eau limite les possibilités de migration et l'accès aux zones de fraie - Le transit sédimentaire insuffisant : stockage en amont, déficit sédimentaire en aval
Le colmatage des cours d'eau , d'origine sédimentaire (principalement), organique et algal		<ul style="list-style-type: none"> - Le colmatage des substrats limite le fonctionnement des zones de fraie des poissons - Le colmatage organique consomme une partie de l'oxygène disponible - Les algues vertes qui prolifèrent sont responsables de l'eutrophisation
L'urbanisation en lit majeur et les surfaces imperméabilisées		<ul style="list-style-type: none"> - Accélération des écoulements : arrivée plus rapide de l'onde de crue, accentuation des pics de crue - Réduction des surfaces d'infiltration vers les nappes sous-jacentes
Le défaut d'entretien de la végétation des berges par les riverains ou dans certains cas le surentretien des berges		<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des habitats de berges liée à la végétation riveraine (abris, ombrage) - Accentuation des phénomènes d'érosion (absence de protection racinaire) - Accélération des écoulements - Perte de la capacité d'autoépuration des cours d'eau
Le piétinement des berges par les bovins (absence de clôtures) et les zones d'abreuvement directes		<ul style="list-style-type: none"> - Déstabilisation des berges - Risque de pollution lié aux déjections (bactéries, matières organiques)
Les prélèvements d'eau dans les cours d'eau et les nappes		<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du débit des cours d'eau à l'étiage, risque d'assec

TERRITOIRE ET ACTEURS

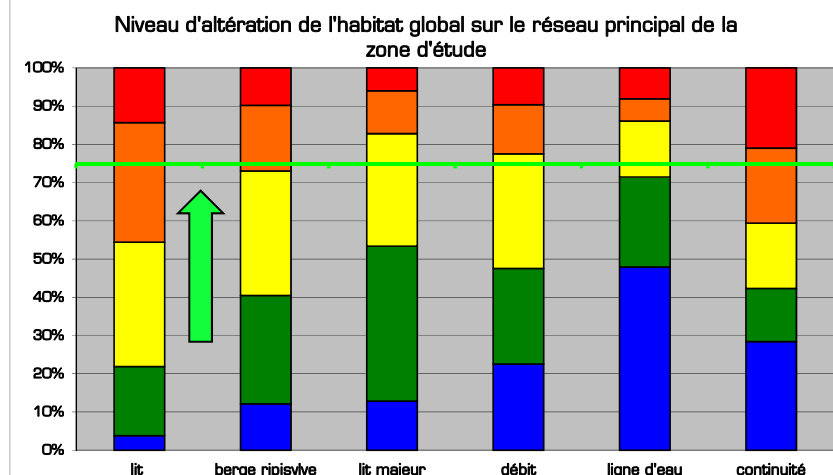
- Une démarche concertée pour un « diagnostic partagé »



LE DIAGNOSTIC

- Objectif = atteindre 75 % de bon état

Les délais fixés pour l'atteinte du bon état des masses d'eau à l'échelle du territoire varient de 2015 à 2027

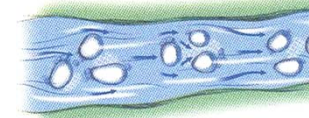


LES PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES

- La renaturation des lits mineurs

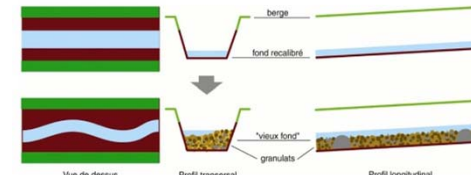
Cette intervention englobe différentes techniques qui visent à restaurer le lit mineur. La nature des travaux mis en œuvre dépend du type d'altération subi.

La renaturation légère du lit vise à reconstituer le fond du lit qui a été dégradé à la suite des travaux hydrauliques. L'apport de granulats entrainera un rehaussement généralisé de la ligne d'eau et une diversification des écoulements. L'apport de granulats contribuera aussi à redynamiser le processus d'érosion latérale.



Exemple de travaux de renaturation du lit

La renaturation lourde avec recharge en granulats vise à répondre essentiellement aux impacts des travaux hydrauliques et notamment l'absence d'éléments minéraux de tailles variables (gravier, cailloux). L'objectif est également de rehausser la ligne d'eau, le niveau de la nappe et de restaurer des zones de fraie

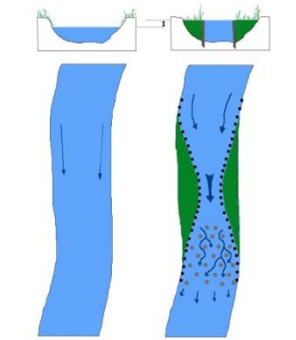


Exemple de renaturation avec recharge

La renaturation lourde avec réduction de section du lit mineur est nécessaire lorsque le lit a été recalibré ou très élargi par le piétinement, la diversification des écoulements ne suffit pas à redynamiser le lit mineur. Il est alors indispensable de contraindre les écoulements sur 50 à 60% de la largeur du lit.



Exemple de réduction de section



- Enlèvement des embâcles et restauration de la végétation

Cette intervention sera menée sur les principaux cours d'eau uniquement (Loir, Braye, Grenne, Boulon, Couëtron, Réveillon). Selon leur importance, les opérations seront traitées manuellement ou mécaniquement.

- La mise en place de clôtures, d'abreuvoirs et d'ouvrages de franchissement

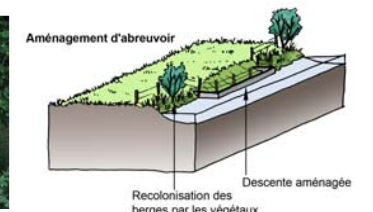
Cette intervention sera proposée aux exploitants concernés et mise en place sur la base du volontariat.

Exemple de d'abreuvoir du type pompe à museau

Les ouvrages de franchissement seront adaptés au contexte local : gué, passerelle



Exemple de passage à gué



Recolonisation des berges par les végétaux

- Les interventions sur les ouvrages hydrauliques

Une proposition d'action a été formulée pour chaque ouvrage en fonction de son état, de ses caractéristiques et des usages qui ont pu être constatés sur le terrain. Cette première étape a permis d'établir un chiffrage prévisionnel nécessaire à l'estimation du projet. Ces éléments seront affinés si nécessaire au cours de l'étude complémentaire et feront l'objet d'une négociation avec les riverains concernés. La gamme des aménagements envisageables s'étend de simples mesures de gestion au démantèlement complet de l'ouvrage :



Amélioration du franchissement piscicole des ouvrages de franchissement : remplacement par un pont cadre OU succession de seuils à l'aval OU recharge granulométrique en aval



Aménagement du déversoir des moulins : bras de contournement, rampe d'enrochement



Echancrure, seuil répartiteur



Ouverture de vannes



Arasement d'ouvrage



Restauration du lit en fond de vallée

- Les autres actions

- ✓ La lutte contre les plantes envahissantes de berges (renouée du Japon) et du lit (jussie)
- ✓ La lutte contre les ragondins
- ✓ La restauration de zones de fraie en bordure du Loir
- ✓ Plantations de ripisylve
- ✓ Etude pour le stockage et la récupération des eaux de ruissellement